



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 17 décembre 2021

Objet : Vente d'une cave sise au 8 rue Chanoine Letteron au syndicat des copropriétaires de cet immeuble

Date de la convocation : vendredi 10 décembre 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 10 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 17 décembre 2021 à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 14

Nombre de membres présents : 30

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Étaient présents : Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Étaient absents : Madame COLOMBANI Carulina ; Madame BELGODERE Danièle ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur Gilles SIMEONI à Monsieur Pierre SAVELLI
Monsieur De ZERBI Lisandru à Monsieur François FABIANI ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame Françoise FILIPPI ;
Monsieur DEL MORO Alain à Madame Mattea LACAVE ;
Monsieur GRAZIANI Antoine à Monsieur Paul TIERI ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur Paul TIERI ;
Madame PELLEGRINI Leslie Madame Jérôme VIVARELLI MARI ;
Monsieur ROMITI Gérard à Monsieur Jean Joseph MASSONI ;
Monsieur MONDOLONI Jean-Martin à Monsieur François TATTI ;

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1311-12 ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2020/NOV/01/27 en date du 6 novembre 2020 portant approbation de la vente par avis d'appel à candidature d'un logement à rénover au 6, rue Chanoine Letteron à Bastia et d'une cave au 8, rue Chanoine Letteron ;

Vu les avis du Pôle d'Evaluation de la DGFIP en date du 31 janvier 2018 prorogé le 21 octobre 2020 ;

Vu l'avis favorable de la Commission de l'aménagement de l'espace urbain en date du 14 décembre 2021 ;

Considérant que la Ville de Bastia est propriétaire d'une cave située au rez-de-chaussée d'un immeuble sis au 8 rue Chanoine Letteron (lot de copropriété n°1) sur le territoire de la commune de Bastia, cadastrée section AO n°590 ;

Considérant que sa surface est de 8.6 m² ;

Considérant que la cave est composée d'une pièce unique donnant sur la rue Chanoine Letteron ;

Considérant qu'elle ne dispose pas d'accès dans la cage d'escalier de l'immeuble ni d'adduction en eau et électricité ;

Considérant que cette cave est en mauvais état et doit faire l'objet de travaux de rénovation.

Considérant que notre collectivité ne souhaite pas entreprendre les travaux de réhabilitation du local ;

Considérant que de ce fait, par délibération en date du 6 novembre 2020, cette dernière a décidé d'approuver la vente dudit bien par avis d'appel à candidatures ;

Considérant qu'à l'issue de cette procédure, il est apparu qu'un nouveau dispositif d'aide (OPAH) relatif à l'aménagement des locaux communs dans les copropriétés est entré en vigueur ;

Considérant qu'il a été jugé plus opportun de proposer la cession de ce local au syndicat des copropriétaires du 8 rue chanoine Letteron ;

Considérant que ce dernier a accepté l'offre de la Ville de Bastia lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 23 juin 2021 ;

Considérant l'abandon de la procédure d'avis d'appel à candidature ;

Considérant que la cave a été estimée à 5200 € par le Pôle d'Evaluation de la DGFIP par avis du 31 janvier 2018 prorogé le 21 octobre 2020 ;

Considérant qu'une deuxième demande de prorogation en date du 3 novembre 2021 a été formulée auprès de France Domaine qui n'a pas rendu son avis dans le délai d'un mois ;

Considérant que par conséquent en application de l'article L1311-12 du CGCT « *L'avis de l'autorité compétente de l'Etat est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine de cette autorité.* ».

Après avoir entendu le rapport d'Emmanuelle de Gentili,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité.

**Article 1 :**

- **Prend acte** la vente de la cave située au 8, rue Chanoine Letteron au syndicat des copropriétaires de cet immeuble pour le prix de de 5 200€.

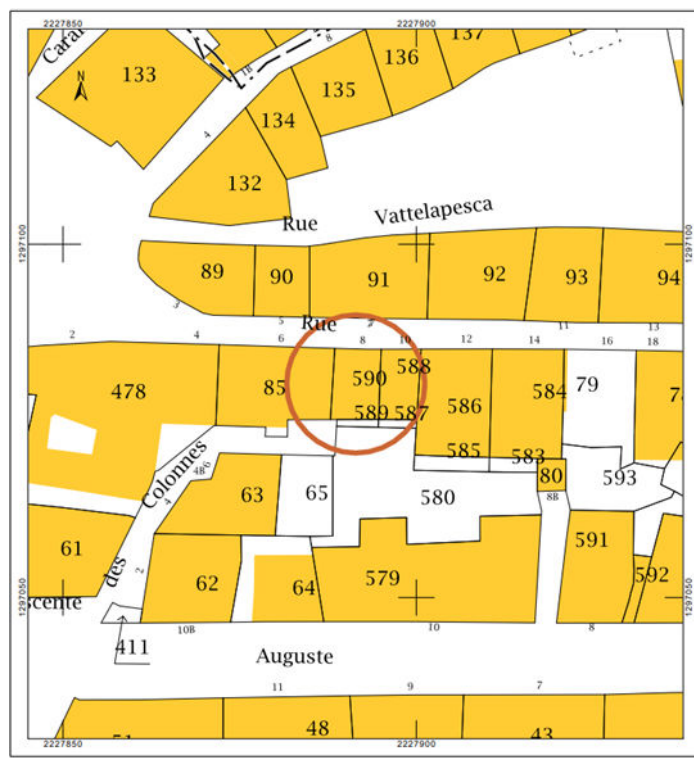
Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tous documents nécessaires à son établissement.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli



Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télerecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

Signé par : Pierre SAVELLI

Date : 28/12/2021

Qualité : MAIRE

Page 3 sur 3

2021/DEC/01/20